

ROYAUME DE BELGIQUE

Province : LIEGE
Arrondissement : LIEGE
Commune : SERAING
Réf. :

Engagement de prise en charge d'un partenaire

souscrit conformément à l'article 11 de l'arrêté royal du 17 mai 2007 fixant des modalités d'exécution de la loi du 15 septembre 2006 modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

Je soussigné (e)
né(e) à
de nationalité
domicilié(e) à
exerçant la profession de
m'engage à l'égard de l'Etat belge et de tout CPAS compétent à prendre en charge, pendant trois ans, les frais de séjour, de soins de santé et de rapatriement du (de la) nommé(e).....
.....
né(e) à
de nationalité
résidant à

La présente prise en charge prend cours à partir de l'arrivée du (de la) prénommé(e) sur le territoire belge.

Date et signature du garant,

Vu pour la légalisation de la

signature de

Fait à
le
Signature du bourgmestre ou de son délégué,

Sceau

Le présent document doit être accompagné de la preuve que le partenaire garant a des revenus suffisants pour couvrir les frais susvisés.